

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/11/2019 au 30/11/2019

N° Cesu : Z0818376690009
MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

MONSIEUR JEAN MARTINEZ
11 R ROGER SALENGRO
34410 SERIGNAN

Document à conserver sans limitation de durée

Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
Emploi familial	97.00Z	160111208940394

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	194,78 x 2,900 % = 5,64	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	194,78 x 6,800 % = 13,25	
MALADIE		198,25 x 13,000 % = 25,77
VIEILLESSE	198,25 x 7,300 % = 14,47	198,25 x 10,450 % = 20,72
ALLOC. FAMILIALES		198,25 x 5,250 % = 10,41
ACCIDENT DU TRAVAIL		198,25 x 2,000 % = 3,97
FNAL		198,25 x 0,100 % = 0,20
CFP		198,25 x 0,550 % = 1,09
CSA		198,25 x 0,300 % = 0,59
CDS		198,25 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	198,25 x 4,790 % = 9,49	198,25 x 5,230 % = 10,37
IRCEM PREVOYANCE	198,25 x 0,700 % = 1,39	198,25 x 0,960 % = 1,90
POLE EMPLOI		198,25 x 4,050 % = 8,03
TOTAL DES COTISATIONS	44,24	83,08

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **159,64 €**

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
154,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	--,-- €	Net payé en euros	:	154,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	--,-- %	Date de paiement de la rémunération	:	30/11/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	--,-- €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 4814647 enregistrée le 19/11/2019

Nombre d'heures travaillées:	7	Salaire horaire net (heures normales)	:	22,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	198,25 €
		Assiette des cotisations	:	198,25 €